



Collège JEAN BULLANT
16 Avenue du Maréchal Foch – 95440 ECOUEN
Tél : 01 34 04 19 80 <http://www.clg-bullant-ecouen.ac-versailles.fr>

DEVOIRS FAITS 2025-2026

Madame, Monsieur,

Le collège Jean Bullant met en place le dispositif national « DEVOIRS FAITS »

Ce programme a pour objectif de combattre les inégalités sociales en permettant aux élèves de réaliser leurs devoirs au sein de l'institution scolaire grâce à un temps d'étude accompagnée. Il a pour vocation de favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et d'autre part, le temps familial et périscolaire.

Ce dispositif **gratuit** sera **ouvert aux élèves volontaires**. Être volontaire signifie s'engager à participer sur une période d'environ 5 à 7 semaines de vacances à vacances ; l'assiduité étant une des conditions principales de la réussite scolaire. L'équipe pédagogique de votre enfant pourra également l'inciter à y participer avec **votre accord et le sien**.

Il sera proposé au cours de cette année scolaire, quatre périodes de « Devoirs Faits ».

1 : du 03/11/25 au 19/12/25 2 : du 05/01/26 au 20/02/26 3 : du 09/03/26 au 17/04/26 4 : du 04/05/26 au 29/05/26

L'objectif est de permettre à chaque enfant de pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la **possibilité d'être aidé quand il en a besoin**. Ce temps privilégié permet également à l'élève de développer son autonomie et de favoriser ses progrès.

« Devoirs faits » sera pris en charge par des professeurs, le CPE ou les assistants d'éducation du collège.

En aucun cas ce dispositif ne se substitue au suivi quotidien que vous devez réaliser auprès de votre ou de vos enfants.

« Devoirs faits » débutera le **lundi 03 novembre 2025** et s'achèvera le **vendredi 29 mai 2026**. Les créneaux ouverts pour ce programme auront lieu pendant la pause méridienne. De plus l'élève aura la possibilité de bénéficier d'un passage prioritaire au restaurant scolaire.

Les inscriptions se feront auprès de M. Vic-Accariès (CPE) à la demande de la famille et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique de la classe à l'issue des temps de concertation menés au cours des rencontres parents-professeurs et des conseils de classes. Les groupes constitués ne dépasseront pas l'effectif de 12 élèves.

-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----
(Coupon à détacher et à remettre à M. Vic-Accariès)

Je soussigné (e) Madame, Monsieur
souhaite inscrire mon enfant au dispositif « DEVOIRS FAITS » et m'engage à ce qu'il y participe de manière régulière sur la *période suivante* :

Merci d'entourer le numéro de la période souhaitée

1 : du 03/11/25 au 19/12/25 2 : du 05/01/26 au 20/02/26 3 : du 09/03/26 au 17/04/26 4 : du 04/05/26 au 29/05/26

Nom et Prénom de l'élève : **Classe :**

Merci de cocher un ou plusieurs créneaux :

● **Mardi**

☐ de 12h00 à 12h50

● **Jeudi**

☐ de 12h00 à 12h50

☐ de 13h00 à 13h50

● **Vendredi**

☐ de 12h00 à 12h50

☐ de 13h00 à 13h50

Signature du responsable légal

Signature de l'élève